

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VILLERVILLE**

**DATE DE
CONVOCATION**
02 février 2026

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, le 12 FEVRIER, à 18h00 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel **MARESCOT**, Maire.

DATE D’AFFICHAGE

04 février 2026

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Michel **DABOUT** - Madame Sophie **DIERRE** - Monsieur Éric **ESTRIER** - Madame Catherine **FILIPOV** - Madame Anne **JOSEPH** - Monsieur Germain **LELARGE** - Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY** - Monsieur Didier **PAPELOUX** - Monsieur Vincent **VANDERSTUYF**.

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EXCUSÉS : Madame Catherine LEFEBVRE donne pouvoir à Madame Catherine FILIPOV, Madame Sophie NGUYEN VAN MAI donne pouvoir à Monsieur Didier PAPELOUX, Madame Corinne DROUEN donne pouvoir à Madame Emmanuelle MELLOT-KRISTY.

En exercice	13
Présents	10
Votants	13

Formant la majorité des membres en exercice.

A été désigné en qualité de secrétaire : Monsieur Vincent VANDERSTUYF.

**CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS
SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE
(En application de l'article 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir l'entretien de tous les espaces verts de la commune ainsi que le nettoyage des rues. Ces tâches sont réalisées par les agents de la collectivité. Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 01/03/2026, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique à temps complet et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 8 mois suite à un accroissement temporaire d'activité du service technique.

Monsieur le Maire poursuit sur l'embauche de sauveteurs pour la période de juillet et août 2026 pour surveiller les eaux de baignade près du poste de secours qui sera situé en bas du Parc des Graves. Il propose au conseil municipal de créer, à compter du 01/07/2026, 3 emplois non permanents sur le grade d'adjoint administratif à temps complet et de l'autoriser à recruter 3 agents contractuels pour une durée de 2 mois suite à un accroissement temporaire d'activité au niveau du futur poste de secours.

Monsieur le Maire propose également au conseil municipal de prévoir un renfort au niveau administratif si besoin. Ainsi, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 01/07/2026, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint administratif à temps complet et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée maximum de 2 mois suite à un accroissement temporaire d'activité du service administratif du fait des congés estivaux.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à créer :

- un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions du service technique suite à l'accroissement temporaire d'activité, à temps complet, pour une durée de 8 mois.
- 3 emplois non permanents relevant du grade d'adjoint administratif pour effectuer les missions suite à l'accroissement temporaire d'activité liées au futur poste de secours, à temps complet, pour une durée de 2 mois.
- un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif pour effectuer les missions du service administratif, suite à l'accroissement temporaire d'activité, à temps complet, pour une durée maximum de 2 mois.

FIXE leur rémunération par référence à l'échelon 1, indice brut 367, indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur. Cette dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif 2026.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Michel MARESCOT

